

2025/64

MAIRIE DE SARGÉ SUR BRAYE

Département de Loir et Cher – Arrondissement de Vendôme

Extrait du registre des arrêtés
Arrêté N°0050/2025

Envoyé en préfecture le 09/10/2025

Reçu en préfecture le 09/10/2025

Publié le

ID : 041-214102352-20251009-2025050-AR

S²LO

Objet : Arrêté de police de circulation pour interdiction de circuler et de stationner rue de l'Abbaye entre l'église et le 22 rue Roger Reboussin

Le Maire de la Commune de Sargé sur Braye,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2212-2 et L 2213-1,

Vu le code de la route,

Vu les arrêtés formant le règlement général de police de la commune,

Considérant que des travaux de restauration d'une partie de la toiture de l'église Saint Cyr situé rue de l'Abbaye entre l'église Saint Cyr et le 22 rue Roger Reboussin à Sargé sur Braye par l'entreprise SAS BRETTE-GAUTIER représentée par Monsieur GAUTIER Anthony, ZA Les Vignes à SAVIGNY SUR BRAYE.

Considérant qu'il y a lieu de réglementer le stationnement et la circulation dans un but de sécurité publique aux alentours et sur son parcours,

Vu l'intérêt général,

ARRETE :

Article 1 : La circulation et le stationnement de tout véhicule sera interdit aux abords du chantier sis rue de l'Abbaye entre l'église et le 22 rue Roger Reboussin. La signalisation sera mise en place par l'entreprise en charge des travaux. Ces travaux auront lieu à partir du 13 octobre 2025 pour 30 jours calendaires

Article 2 : Monsieur le Major COEDEL François de la Gendarmerie de PEZOU est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'entreprise SAS BRETTE-GAUTIER.

Cet arrêté sera affiché à la mairie de Sargé sur Braye

Fait à Sargé sur Braye, le 09 octobre 2025

Le Maire,

Martine ROUSSEAU

Certifié exécutoire compte tenu
de la réception en Préfecture

le 09/10/2025..

Et de la publication, le 09/10/2025

Le Maire,

Martine ROUSSEAU

